

Dans le cadre du GT 5 corps d'inspection, la première réunion du sous-groupe Missions a permis de présenter les diverses positions des organisations syndicales après une introduction de l'administration (DGRH / DGESCO / IGESR).

Cette séance est présidée par Valérie Le Gleut, directrice de l'encadrement à la DGRH et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche représentée par Catherine Biaggi, Anne Szymczak et Samuel Viollin. La DGESCO était représentée par Christelle Gautherot, sous-directrice des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires.

Les réunions de l'agenda social sont organisées en format CTMEN ; participent les organisations affiliées aux fédérations : SNIA-IPR-UNSA, SIEN-UNSA, SNPI-FSU, SGEN-CFDT, CGT, SNALC et FO. Le SIA était présent au titre de la FSU.

Le SNIA-IPR est représenté par Marie Musset, Christian Champendal et Alain Marie.

Anne Szymczak situe le cadre de travail et les travaux nourris par les rencontres actuelles de Catherine Pascal, cheffe de service de l'IGESR, avec les collègues d'IA-IPR en académie. Ces rencontres permettent de remettre les IA-IPR dans le « paysage » après une étape pendant laquelle le premier degré était une priorité. Elle rappelle que la fusion des quatre inspections générales n'obère pas la relation entre les IG et les inspecteurs territoriaux. Le cadre imposé de la fusion est l'occasion de remettre en perspective positive le pilotage pédagogique et de saisir de nouvelles opportunités.

La DGRH précise que fusion des corps ne signifie pas voie de recrutement unique.

Les principaux points de passage évoqués ont montré des divergences : l'adhésion et le soutien du SIEN et du SNPI-FSU au projet de fusion et l'opposition pour le SNIA-IPR, mais aussi des convergences :

- Une charge de travail excessive liée à un empilement de tâches ou des strates multiples de pilotage, outre des cloisons diverses à plusieurs niveaux du système ;
- Une variabilité locale dans la gouvernance des académies, des régions académiques ;
- Des missions essentielles d'inspection, d'accompagnement et de formation avec des paramètres objectifs : liens hiérarchiques, expertises variées et territoires d'opération ;
- Une nouvelle circulaire de missions avec un processus clair d'évaluation des inspecteurs ;
- Un besoin crucial de moyens humains pour un fonctionnement efficace du système au service des élèves – une démarche qualité avec les moyens de ses ambitions.

Les avis divergent sur ce que seraient les périmètres d'action des inspecteurs territoriaux, que ce soit spatial (circonscription, département, académie), pédagogique ou didactique (inspections « cloisonnées » entre degrés ou pas, fusion des métiers ou pas, rôle de la discipline). Notre syndicat rappelle que les relations entre les degrés sont effectives (éducation prioritaire, CEC, plan Français...) et que l'inter-catégoriel est acté, notamment par la formation à l'IH2EF et en académie.

Le SNIA-IPR précise que le travail sur les missions dans le cadre de l'agenda social n'est pas nouveau et que les promesses de revalorisation indiciaire de l'acte 1 de l'agenda social se sont soldées par une fin de non-recevoir du guichet unique. Il évoque l'enquête de la DGRH qui acte les contraintes particulièrement pesantes sur la charge de travail des IA-IPR. Cela exige de réfléchir à l'empilement des missions, au rôle de référent, à la multiplication des strates, à l'évaluation chronophage des établissements, aux moyens pour mener à bien ces missions. Le SNIA-IPR rappelle la ligne hiérarchique directe avec le recteur et la coordination collégiale qui sont essentielles pour l'efficacité de l'action.

Sont aussi rappelés nos constats des pertes multiples vécues par les IA-IPR : perte de sens du métier, de son attractivité, de reconnaissance, l'impossibilité de réaliser l'ensemble des missions. La présence des IA-IPR est néanmoins maintenue sur le terrain, à de multiples niveaux, dans les classes, avec les équipes, dans de nombreux réseaux.

Nos positions sur nos mandats sont exprimées : le maintien de deux corps distincts, IEN et IA IPR, une redéfinition des missions pour une efficacité accrue du système au service des élèves, une reconnaissance du travail effectué par les IA-IPR avec une revalorisation statutaire, indemnitaire et indiciaire (accélération du passage de la classe normale à la hors classe, décontingement du Bbis et accès la hors échelle C).

L'inspection générale souligne la nécessité d'unifier et identifier le pilotage. Il est crucial d'être dans les classes et les établissements, et il ne fait pas de doute que l'expertise pédagogique et disciplinaire est centrale. Le mot clé est celui du décloisonnement : entre les cycles, les modes de fonctionnement... L'inspection générale distingue expertise pédagogique et didactique liée à la discipline.

Notre syndicat fait état du travail conséquent des inspecteurs du second degré, très peu valorisé par le ministre, pour que puissent se tenir les examens depuis le confinement, notamment avec le doublement des sujets, et évoque la lourdeur des missions transversales.

Est évoquée par Anne Szymczak la piste d'une cellule autour du doyen pour assurer la structuration du pilotage académique ainsi qu'une équipe autour de l'IA-IPR (CMI, formateurs, ... sur le modèle du premier degré avec les conseillers pédagogiques en circonscription) pour pouvoir assurer l'ensemble des missions. La lettre de mission (qui est prévue par la circulaire de 2015) pose aussi la question de l'évaluation des inspecteurs.

Le SNIA-IPR répète que la collégialité est nécessaire et que le modèle de l'IGESR, avec un chef de service, ne convient pas.

L'attractivité du métier est aussi un point abordé puisque malgré le nombre de postes d'IA-IPR créés ces dernières années (50 postes en 2017, 30 en 2020, 30 en 2021) les conditions de travail et de rémunération ne permettent pas à un professeur agrégé – corps vivier à hauteur de 77% - de se projeter à tous égards dans cette mission.

Un document de synthèse sera disponible pour la prochaine réunion du sous-groupe Missions prévue le 11 janvier. Nos contributions concrètes sollicitées seront transmises auparavant.